



Conférence  
14:00 - 18:00

16

10

17

Palais des  
Académies  
Bruxelles

## CONFÉRENCE

### **« L'exception au droit d'auteur pour copie privée et la compensation du préjudice qui en résulte dans un environnement dématérialisé : défis et perspectives »**

Conférence organisée par AUVIBEL, sous la présidence du Professeur Frank Gotzen,  
KU Leuven et avec la collaboration scientifique du cabinet d'avocats &DE BANDT

AUVIBEL est très heureuse de vous convier à la conférence qu'elle organise. Droit, économie et technologie sont souvent perçus comme antinomiques. Dans un environnement en pleine révolution digitale, il y a ainsi lieu de s'interroger sur la mission d'AUVIBEL d'un point de vue académique pluridisciplinaire. C'est la raison pour laquelle AUVIBEL vous propose d'analyser le thème de l'exception au droit d'auteur pour copie privée simultanément sous ces trois perspectives.

La conférence se déroulera au Palais des Académies à Bruxelles et offrira aux participants l'occasion d'entendre et d'interagir avec des spécialistes dans les trois domaines évoqués. Les contributions des intervenants seront disponibles lors de la conférence. Finalement, la séance se terminera par un cocktail offert par AUVIBEL.

Nous nous réjouissons de vous accueillir en cette occasion exceptionnelle,

François Stroobant  
Directeur général AUVIBEL SCRL Soc. Civ.

## PROGRAMME

13:15 - 14:00 ----- **Accueil des participants**

14:00 - 15:45 ----- **Introduction – Prof. F. Gotzen**

### **Présentation du cadre général – Luc Gulinck**

#### **1. « Contexte technologique, évolutions et perspectives »**

*Prof. B. Beeckmans (Solvay Brussels School)*

*H. Grondel (Productize)*

*J. Theys (Agilytic)*

Répondant - M. Lambotte (Agoria)

#### **2. « Le cadre général et la portée de l'exception pour copie privée »**

*Prof. M.-C. Janssens (KU Leuven)*

Répondants - F. de Visscher (UCL; Simont Braun)

Prof. F. Brison (VUB; Hoyng Rokh Monegier)

#### **Panel**

avec la participation des orateurs et de Luc Gulinck

15:45 - 16:00 ----- **Pause – Café**

#### **3. « Les notions de préjudice et compensation équitable au regard de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne »**

*Me. P. de Bandt (&DE BANDT)*

Répondants - Prof. V. Cassiers (UCL; Sybarius)/Me. P. Callens (Eubelius)

#### **4. « Une méthodologie permettant d'évaluer le préjudice résultant de la copie privée »**

*Prof. L. Neels (KU Leuven; UAntwerpen)/K. Volckaert (riverrun)*

#### **5. « L'organisation de la perception de la compensation équitable pour copie privée »**

*F. Stroobant (AUVIBEL)*

Répondant - Profacts

#### **Panel**

avec la participation des orateurs et de Pascal Rogard

### **Conclusion par Monsieur le Ministre Koen Geens**

18:00 ----- **Cocktail offert par Auvibel**

## COMMENT PARTICIPER?

### Document

Contribution des principaux intervenants éditée par Larcier sous forme de « Dossier du JT »

### Public cible

Décideurs politiques, administration concernée, représentants de l'industrie technologique, distributeurs de matériel technologique pouvant être utilisé pour la copie privée, consommateurs bénéficiant de l'exception, représentants des ayants droit, experts financiers, avocats, juristes d'entreprise, chercheurs, étudiants, audience internationale au travers des organisations chargées de la mise en œuvre de l'exception dans les pays de l'UE, ...

La participation à la conférence requiert une inscription payante sauf dérogation expresse indiquée ci-après

<b>Type</b>	Conférence
<b>Date</b>	16 octobre 2017, 14h00 – 18h00
<b>Lieu</b>	Palais des Académies, Rue Ducale 1, 1000 Bruxelles
<b>Langues</b>	Français/Néerlandais
<b>Contact</b>	<a href="mailto:event2017@auvibel.be">event2017@auvibel.be</a>

### Participation aux frais

Comprenant la participation à la conférence-débat et la remise de la contribution : 95,00€ (70,00€ pour les membres ABA et les avocats-stagiaires). La conférence est agréée à concurrence de trois points par l'ordre des barreaux francophones et germanophones de Belgique. Un agrément a été demandé et est toujours pendant devant « de Orde van Vlaamse balies ».

Gratuit pour les étudiants -sur présentation de leur carte d'étudiant- et les membres de l'Académie Royale de Belgique (contribution non incluse).

### Paiement

Le paiement, tenant lieu de confirmation d'inscription, se fera par virement sur le compte d'AUVIBEL :

<b>Banque</b>	ING
<b>IBAN</b>	BE 86 3101 8021 2750
<b>BIC</b>	BBRU BEBB
<b>Communication</b>	Event2017 + référence ci-dessus

Une facture sera envoyée dès réception du paiement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'inscription après le 09/10/2017.

L'inscription préalable est obligatoire et se fera au moyen du formulaire électronique à remplir avant le 09/10/2017.